



## Une école de qualité



Difficile, en cette fin d'année 2016, de ne pas être au courant des différends entre les syndicats d'enseignants et le Conseil d'Etat.

Complexe également de comprendre les tenants et les aboutissants tant les avis divergent, que ce soit sur les enjeux ou les solutions à apporter.

Une chose est certaine, l'école a beaucoup évolué au cours de ces dernières années. Les enfants ont plus d'heures de formation durant leur scolarité que ceux de la génération précédente. Les méthodes d'apprentissage s'adaptent également aux attentes du monde du travail, ainsi qu'aux changements de notre société et de notre mode de vie.

D'une école centrée sur l'apprentissage des connaissances, on passe à une formation basée sur le développement des compétences. L'école devient inclusive et adaptée aux besoins de tous les élèves et offre même des projets individualisés à certains d'entre eux ayant des besoins éducatifs particuliers.

Prétendre que nos élèves ne sont plus pris en charge correctement et que les Autorités politiques économisent sur la formation est faux. Preuve en est le budget de la Commune de Val-de-Ruz qui a vu passer ses charges de 20 millions en 2013 pour atteindre aujourd'hui 22,6 millions.

Ce qui est certain, en revanche, c'est que cette adaptation à l'évolution de l'école, aux nouvelles méthodes d'enseignement et d'évaluation et à l'hétérogénéité des élèves représente pour le corps enseignant un énorme investissement et une remise en question de ses pratiques, voire parfois des fondements théoriques sur lesquels il base sa méthodologie de travail.

La direction a donc un rôle fondamental dans l'accompagnement de son corps enseignant au changement, à la détection des signes d'épuisement et à la mobilisation de ressources complémentaires si nécessaire, rôle qu'elle assume avec compétence et intelligence au CSVR (Cercle scolaire de Val-de-Ruz).

Ainsi, dans cette période de tensions, je suis heureuse de relever que nous bénéficions à Val-de-Ruz d'une école de qualité, fruit de l'investissement et de la collaboration de l'ensemble de ses acteurs au service de tous ses élèves.

Anne Christine Pellissier, conseillère communale

## Actualités

### Fermeture des guichets durant les fêtes de fin d'année

Les bureaux de l'administration communale seront fermés du vendredi 23 décembre 2016 à 17h30 au lundi 2 janvier 2017. Ils ouvriront le mardi 3 janvier 2017 selon les horaires habituels.

Durant cette période, pour toute question urgente en lien avec l'administration des eaux et des travaux publics, vous pouvez appeler le 032 886 46 40.

Nous rappelons qu'il faut prévoir un délai d'environ dix jours ouvrables pour l'établissement d'une carte d'identité. Au vu des fermetures précitées, toute personne concernée est invitée à s'organiser suffisamment tôt en conséquence.

### Gestion de l'eau potable

La gestion administrative et technique de l'eau potable de la Commune de Val-de-Ruz sera confiée à la société Viteos SA dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Tous les collaborateurs seront transférés sur les différents sites de cette entreprise.

De nouveaux numéros de téléphone devront donc être utilisés pour les questions liées à l'eau potable (y compris les fuites) dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, soit:

- 0800 800 012 pendant les heures de bureau;
- 032 843 90 00 en dehors des heures de bureau.

Néanmoins, pour tout ce qui concerne les factures 2016 ou antérieures, le numéro de téléphone actuel 032 886 46 40 reste valable, de même que pour tout ce qui est lié à l'assainissement (eaux usées).

Plus d'information à l'administration des eaux au 032 886 46 40 ou à [eau.val-de-ruz@ne.ch](mailto:eau.val-de-ruz@ne.ch).

### Commune de Val-de-Ruz, entreprise formatrice

Chaque année plus de dix apprentis sont formés dans les différentes unités administratives. La formation duale est dispensée dans les domaines du commerce, de l'accueil pré et parascolaire, de l'intendance des bâtiments ainsi que dans le domaine forestier.

À la rentrée d'août 2017, de nouveaux apprentis pourront débiter une formation au sein de notre commune. Les jeunes intéressés peuvent consulter les offres d'emplois sur le site [www.orientation.ch](http://www.orientation.ch). Les dossiers complets comprenant une lettre de motivation, un CV et les documents usuels doivent être transmis à l'administration des ressources humaines à [rh.val-de-ruz@ne.ch](mailto:rh.val-de-ruz@ne.ch). Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus au 032 886 56 31 ou à l'adresse e-mail ci-dessus.

### Prochaine séance du Conseil général

Le Conseil général est convoqué lundi 19 décembre 2016 à 19h30 à la salle polyvalente de Savagnier. L'ordre du jour est le suivant:

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 14.11.2016
3. Communications de la présidente
4. Augmentation de la dotation en personnel de 0.2 EPT pour l'économat scolaire et de 0.7 EPT de secrétariat pour le CSVR
5. Augmentation de la dotation en personnel de la gérance du patrimoine de 0.7 EPT
6. Réévaluation du patrimoine administratif
7. Budget 2017
8. Plan financier et des tâches 2018-2022
9. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 100'000 pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture
10. Réponse au postulat P013.002 «Agenda 21»
11. Demande de délai pour la réponse au postulat P015.008 «Analyse de la situation de la jeunesse à Val-de-Ruz»
12. Motions et propositions
13. Résolutions, interpellations et questions
14. Communications du Conseil communal

### Réception des «nouveaux»

La Commune a eu le plaisir d'organiser, le vendredi 25 novembre 2016, la réception des jeunes citoyens, des nouveaux habitants ainsi que des personnes naturalisées. Près de 200 personnes ont répondu à l'invitation. Au programme: discours du vice-président du Conseil communal, concert des Petits Chanteurs à la Gueule de Bois et apéritif dînatoire. Les Autorités communales se sont réjouies de cette soirée qui a permis aux uns et aux autres de faire connaissance en toute convivialité.

### Vie pratique

#### Pour un Noël sans danger

À la période de Noël, les sapins se parent de leurs plus beaux atours et les tables s'ornent de belles compositions de l'Avent.

Afin de vous permettre de passer de belles fêtes de Noël sans

incident, nous vous rappelons quelques précautions de base à observer en matière de prévention incendie.

Les sapins de Noël d'espèce nordique, tel que le «Nordmann», restent verts et très fournis même secs et ils risquent de prendre feu subitement et violemment sous l'effet d'une flamme ou d'une source de chaleur. Il est par conséquent absolument interdit de les décorer de bougies, d'épis ou de tous autres éléments à flammes ouvertes. Seules les bougies électriques sont tolérées. Ils doivent également être tenus à distance suffisante de toute source de chaleur (lampe, rayonnement solaire, radiateur, etc.) et leur tronc doit toujours rester plongé dans l'eau.

Il est prudent de vérifier l'état de sécheresse des sapins et couronnes de l'Avent, de les humidifier avant d'allumer les bougies qui les ornent et de renoncer à les allumer si la verdure est trop sèche. Les bougies de table allumées doivent toujours rester sous surveillance.

Les couronnes doivent être posées sur un plateau incombustible et lorsque vous quittez la pièce, n'oubliez pas de les éteindre.

### Prolongation des heures d'ouverture des commerces en décembre 2016

Le Conseil communal, dans son arrêté du 19 octobre 2016, donne la possibilité aux magasins qui le souhaitent d'élargir leurs heures d'ouverture le mercredi 21 et le vendredi 23 décembre 2016 jusqu'à 21h00.

Par un arrêté publié le 12 août 2016, le Conseil d'Etat autorise les commerces à ouvrir le dimanche 18 décembre 2016 durant un maximum de sept heures, entre 09h00 et 18h00.

### Info déchets

Courant décembre 2016, le nouveau MémoDéchets 2017 sera distribué par la Poste dans vos boîtes aux lettres. Le nouveau visuel (format A5) contient toujours toutes les informations utiles au tri des déchets, telles que les horaires et jours des ramassages, les heures d'ouverture des déchèteries ainsi que les filières de récupération des divers déchets.

Conservez-le précieusement tout au long de l'année.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le ramassage des déchets ménagers sera effectué par l'entreprise Curty de La Chaux-de-Fonds. Il n'y aura aucun changement en ce qui concerne les jours et les horaires de passage.

Nous vous rappelons que le ramassage «porte à porte» des déchets verts est suspendu jusqu'au 13 mars 2017. Des bennes pour vos déchets ménagers compostables sont à votre disposition dans toutes les déchèteries. Les branchages, feuilles mortes, tailles de haies, etc. sont à déposer gratuitement à la Compostière à Boudevilliers. Enfin, votre sapin de Noël est toujours repris dans les déchèteries communales.

Afin de limiter les coûts liés à l'évacuation des déchets et, par répercussion, le montant de la taxe de base, nous vous encourageons vivement à ramener dans les commerces les bouteilles en verre et en PET, les piles, les bouteilles et flacons en plastique, les ampoules, les appareils électriques hors d'usage, etc.

En raison des fêtes de fin d'année, les déchèteries seront exceptionnellement fermées les samedis 24 et 31 décembre 2016 ainsi que les lundis 26 décembre 2016 et 2 janvier 2017.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'administration des travaux publics au 032 886 56 35 ou à [tp.val-de-ruz@ne.ch](mailto:tp.val-de-ruz@ne.ch).



## Manifestations

### L'école en fête

Le Cercle scolaire de Val-de-Ruz est heureux d'annoncer les fêtes de Noël des collèges:

- Boudevilliers, 12 décembre à 19h30 à l'Heure bleue à La Chaux-de-Fonds (concert avec l'ESN – classes de 1, 2, 3 et 4<sup>e</sup>). Réservation des billets au 032 967 60 50 ou à [billetterie.vch@ne.ch](mailto:billetterie.vch@ne.ch);
- Cernier, 15 décembre à 18h00 dans la cour du collège;
- Chévard-Saint-Martin, 20 décembre à 18h30 au collège;
- Coffrane, 21 décembre à 18h00 à la halle polyvalente;
- La Côtière, 22 décembre à 18h00 dans la cour du collège de Vilars;
- Fontainemelon, 21 décembre à 19h00 dans la cour du collège;
- Fontaines, 22 décembre à 19h00 à la salle de gymnastique;
- Les Geneveys-sur-Coffrane, 20 décembre à 18h00 au collège;
- Les Hauts-Geneveys, 20 décembre à 18h15 dans la cour du collège;
- Montmollin, 21 décembre à 18h30 sur la place du village;
- Le Pâquier, 21 et 22 décembre à 20h00 à la salle des Corbins;
- Savagnier, 21 décembre à 19h00 à la salle de spectacle/cour;
- Valangin, 21 décembre, à 17h30 et 19h00 (réservations obligatoires) à la salle de spectacle.

### Inauguration de l'extension des collèges de Dombresson et des Geneveys-sur-Coffrane «Le Lynx»

Le Conseil communal de Val-de-Ruz a le plaisir de vous annoncer l'inauguration de l'extension des collèges de Dombresson ainsi que des Geneveys-sur-Coffrane.

A Dombresson, la cérémonie se déroulera sur le site le **jeudi 15 décembre 2016** selon le planning suivant:

- 17h00: ouverture des locaux aux parents d'élèves et aux invités;
- 17h30: partie officielle et verrée.

Aux Geneveys-sur-Coffrane, le **mardi 20 décembre 2016**, le programme est le suivant:

- 16h30: ouverture des locaux à la population;
- 17h30: partie officielle et verrée, avec la participation de Mme Monika Maire-Hefti, conseillère d'Etat en charge du Département de l'éducation et de la famille;
- 18h00: fête scolaire de fin d'année.

Au plaisir de vous rencontrer nombreux lors de cette manifestation.

### Un Noël solidaire à Val-de-Ruz

L'association Mes-Tiss'âges, à l'origine de cette manifestation organisée le **24 décembre 2016**, entre 10h00 et 15h00, à la salle Guillaume-Farel (ancienne salle de gymnastique) à Cernier, propose à chacun d'apporter son soutien aux personnes seules. Toute contribution «dans l'esprit de Noël» est la bienvenue: nourriture, vaisselle, décorations ainsi que votre présence.

Vous trouverez ci-dessous le déroulement de la journée ainsi que les activités pour lesquelles des bénévoles sont recherchés:

- 08h00 à 10h00: mise en place de la salle;
- 09h00 à 12h00: réalisation de la soupe solidaire;
- 10h00 à 15h00: service et journée avec les invités;
- 15h00 à 17h00: rangements et nettoyages.

En cas de disponibilité ou pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter l'association Mes-Tiss'âges au 078 866 08 82 ou à [info@mestissages.ch](mailto:info@mestissages.ch).

## Offre promotionnelle jusqu'au 11 décembre 2016

Un seul abonnement pour se rendre dans les piscines communales de Val-de-Ruz

BULLETIN DE COMMANDE & TARIFS				
Abonnements avec photo	Tarifs Val-de-Ruz	Nombre Val-de-Ruz	Tarifs hors Val-de-Ruz	Nombre hors Val-de-Ruz
Abonnement de saison adulte	CHF 95.00 ( <del>CHF 105.00</del> )		CHF 115.00 ( <del>CHF 125.00</del> )	
Abonnement de saison AVS	CHF 80.00 ( <del>CHF 85.00</del> )		CHF 90.00 ( <del>CHF 95.00</del> )	
Abonnement de saison enfant	CHF 50.00 ( <del>CHF 55.00</del> )		CHF 55.00 ( <del>CHF 60.00</del> )	
Abonnement de saison étudiant / apprenti	CHF 75.00 ( <del>CHF 80.00</del> )		CHF 85.00 ( <del>CHF 90.00</del> )	
Abonnement familial de saison :				
• 1 adulte – 1 enfant (jusqu'à 16 ans)	CHF 115.00 ( <del>CHF 125.00</del> )		CHF 140.00 ( <del>CHF 160.00</del> )	
• 1 adulte – 2 enfants (jusqu'à 16 ans)	CHF 140.00 ( <del>CHF 150.00</del> )		CHF 170.00 ( <del>CHF 190.00</del> )	
• 2 adultes – 1 enfant (jusqu'à 16 ans)	CHF 190.00 ( <del>CHF 200.00</del> )		CHF 210.00 ( <del>CHF 220.00</del> )	
• 2 adultes – 2 enfants (jusqu'à 16 ans)	CHF 200.00 ( <del>CHF 220.00</del> )		CHF 230.00 ( <del>CHF 240.00</del> )	
• 3 <sup>e</sup> enfant et suivants, par enfant	CHF 20.00 (inchangé)		CHF 20.00 ( <del>CHF 25.00</del> )	
COORDONNEES POUR FACTURATION				
Nom :		Prénom :		
Adresse :		Localité :		
N° de tél. :		E-mail :		
Ces abonnements permettent aux bénéficiaires de se rendre, durant l'année 2017 et selon les heures d'ouverture, dans les piscines communales situées à Cernier (La Fontenelle) – jusqu'au 15 juin –, aux Geneveys-sur-Coffrane (centre sportif) et à Engollon (piscine extérieure).				
Commandes à <a href="mailto:loisirs.val-de-ruz@ne.ch">loisirs.val-de-ruz@ne.ch</a> ou par courrier à Commune de Val-de-Ruz, administration sports-loisirs-culture-promotion régionale, Epervier 6, 2053 Cernier.				
<b>Afin de pouvoir envoyer les bons avant Noël, les commandes doivent impérativement être en notre possession au plus tard le 11 décembre 2016.</b>				